



# PERSPECTIVES *internationales*

CENTRE ÉTUDES INTERNATIONALES ET MONDIALISATION

Volume 5, Numéro 1, hiver 2005

ISSN 17129583

## La vie du centre



Christian Deblock, grand nautonier du CEIM depuis sa création, a pris le premier janvier dernier un demi congé sabbatique qui l'a conduit à élire domicile à l'Institut d'études européennes de Bruxelles jusqu'à la fin juin 2005, et c'est le soussigné qui a été désigné pour le remplacer d'ici là.

Pour faire fond sur cette métaphore maritime, j'ajoute que je n'ai pas l'intention de dériver du rhumb tracé par le directeur en titre dans le précédent numéro de *Perspectives internationales* quand il avait écrit que nous allions «accorder une place importante aux recherches et réalisations des unités et des chercheurs du Centre». À cet effet, ce numéro accorde une large place au GRIC et à ses recherches. Il s'agit également de poursuivre et de mener à terme tout au long de l'année en cours les nombreux projets mis en chantier à l'automne.

Le premier de ces projets, sinon en termes d'importance à tout le moins en termes de priorité, puisqu'il devrait voir le jour d'ici un mois ou deux tout au plus, est le lancement de la revue *Asymétries : Analyses de l'actualité internationale*, un périodique qui proposera un bilan de l'année dans le domaine des affaires internationales. La revue présentera un ensemble d'articles et fournira un aperçu global des questions qui ont marqué la scène internationale en 2004 dans les domaines de spécialité et d'expertise des chercheurs du CEIM, et de ceux des autres unités constituantes de l'IEIM.

Parmi les autres projets, il convient de souligner l'organisation du colloque *Intégrations régionales et stratégiques de développement : les relations Nord-Sud dans l'Euromed, les Amériques et l'Asie*, les 1er, 2 et 3 juin, colloque qui porte le nom de RINOS pour simplifier les choses. De plus, le CEIM prépare deux importants colloques pour l'automne : le premier, qui porte sur *L'instabilité du dollar et les déséquilibres monétaires internationaux : enjeux publics et privés*, aura lieu à la fin septembre ou au début octobre, tandis que le deuxième, qui porte sur le thème général *Liberté ou sécurité*, s'inscrit dans la foulée des colloques biennaux du CEIM.

Entre temps, le CEIM poursuit le cycle des séminaires scientifiques lancé à l'automne dont l'objectif central est de confronter les points de vue des chercheurs autour d'un thème transversal de recherche. Le premier thème choisi a été celui de la sécurité, qui a fait l'objet du séminaire tenu le 3 décembre dernier, tandis que le thème retenu pour la prochaine rencontre est la sécurité économique et le développement.

Pour terminer, je rappelle la tenue, le 31 mars prochain à 19h, de la dernière des quatre conférences formant partie du cycle *Les grandes fractures de la mondialisation*, organisée en collaboration avec l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM), qui portera cette fois sur les fractures écologiques. Également, la même journée à 12h30, le CEIM invite M. Omar Aktouf à prononcer une conférence sur le thème *De la gouvernance mondiale à la gouvernance d'entreprise : enjeux du XXIème siècle*.

Bonne lecture,

Dorval Brunelle  
Directeur par intérim

## Dans ce numéro

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1 La vie du Centre  | 4-5 Intégration « en profondeur » et régionalisme stratégique dans les Amériques | 8-9 Mythes et limites de la gouvernance des télécommunications |
| 2 Retour sur <i>Ombres et lumières de la mondialisation</i>   | 6-7 Le 5ième Forum social mondial de Porto Alegre                                | 10-11 Activités et publications / Cycle de séminaires du CÉDIM |
| 3 Le Colloque RINOS / Bilan <i>La mondialisation du droit</i> |  | 12 Regard sur Gilbert Gagné                                    |

# Retour sur *Ombres et lumières de la mondialisation*

par Virginie Harvey, chargée de projet au CEIM

Les 22 et 23 novembre 2004, le colloque *Ombres et lumières de la mondialisation* a permis la rencontre de plus d'une vingtaine de professeurs et d'experts qui se sont penchés sur les disparités croissantes associées au processus de la mondialisation et qui ont exploré les options politiques qui devraient occuper nos efforts visant à promouvoir une mondialisation plus juste. Une centaine de participants ont assisté à ce colloque qui fut une grande réussite.

Au bilan, les conférenciers ont conclu, statistiques à l'appui, qu'un lien solide existe entre la mondialisation économique et l'augmentation des inégalités, et que les politiques néolibérales qui accompagnent

la mondialisation n'ont pas eu les résultats escomptés - en fait, loin de réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres, ces politiques ont créé de nouvelles inégalités.



**Ibrahim Salama**, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur le droit au développement pour la Commission des droits humains des Nations Unies, et **Peter Leuprecht**, directeur de l'Institut d'Études internationales de Montréal, ont inauguré le colloque.

Les situations propres aux Amériques, à l'Afrique et à l'Asie ont fait l'objet de panels particuliers, pendant lesquels les conférenciers se sont attardés à détruire certains mythes entourant la mondialisation économique dans les pays en développement. Le rapport du colloque et les résumés des communications sont disponibles sur le site du CEIM, alors que la publication des actes du colloque *Ombres et lumières de la mondialisation* sont en cours de réalisation.

Le colloque fut également l'occasion de lancer un *task force* international sur les politiques d'une mondialisation plus équitable. Il portera sur la notion d'espace politique des États à l'ère de la mondialisation.

## À surveiller

Le colloque *L'instabilité du dollar et les déséquilibres monétaires internationaux : enjeux publics et privés*, qui devait se tenir en mars 2005, est reporté à l'automne 2005. Le colloque portera sur les enjeux des déséquilibres monétaires internationaux et des crises financières. Les experts invités aborderont, entre autres, la question des pays émergents dans le système financier international, la naissance des grands blocs monétaires, la dollarisation des Amériques et l'intégration économique. Surveillez le site Internet du CEIM pour plus de détails.

## Chercheurs

Yves Bélanger, Stéphanie Bernstein, Thierry Bourgoignie, Bruce Broomhall, Dorval Brunelle, Bonnie Campbell, Claude-Yves Charron, René Côté, François Crépeau, Hugo Cyr, Christian Deblock, Olivier Delas, Bernard L. Duhaime, Philippe Fortin, Gilbert Gagné, Daniel Holly, Axel Huelsemeyer, Martine Lachance, André Laliberté, Lucie Lamarche, Georges A. Lebel, Albert Legault, Lucie Lemonde, Philippe Le Prestre, Peter Leuprecht, Jacques Lévesque, Michael Lipson, Alejandro Lorité Escorihela, Alex Macleod, Daniel Mockle, Dan O'Meara, Pierre Ostiguy, Hélène Piquet, Michèle Rioux, Norrin M. Ripsman, Stéphane Roussel, Marco Sassòli, William A. Schabas, Julian Schofield, Peter J. Stoett

## Chercheurs associés

Rémi Bachand, Louise Beaudoin, Éric Boulanger, Charles-Philippe David, Pierre-Paul Proulx, Michel Roche

## Coordonnées

### CEIM

Faculté de science politique et de droit  
Université du Québec à Montréal  
Case Postale 8888, Succ. Centre-ville,  
Montréal (Québec), H3C 3P8  
Tel. : (514) 987-3000, ext. 3910  
<http://www.ceim.uqam.ca>

### Directeur par intérim

Dorval Brunelle

### Directrice de recherche

Michèle Rioux

### Coordonnateurs des unités du CEIM

- Éric Jasmin - GRIC, [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)
- Aurélie Arnaud - CEDIM, [cedim@uqam.ca](mailto:cedim@uqam.ca)
- Mélanie Pouliot - CEPES, [cepes@uqam.ca](mailto:cepes@uqam.ca) • Suzie Boulanger - GRAMA, [grama@er.uqam.ca](mailto:grama@er.uqam.ca)
- Aude-Emmanuelle Fleurant - GRIMS, [fleurant.aude-emmanuelle@uqam.ca](mailto:fleurant.aude-emmanuelle@uqam.ca)

### Observatoire des Amériques

Béatrice Alain,  
[alain.beatrice@uqam.ca](mailto:alain.beatrice@uqam.ca)

### Agente de recherche et de planification

Marie-France Loranger

### Coordonnateur du CEIM

Justin Massie

### Responsable de PERSPECTIVES

Virginie Harvey

### Infographie

Lydie Revez

## COLLOQUE CEIM - RINOS

### Intégrations régionales et stratégies de développement : les relations Nord-Sud dans les Amériques, l'Euromed et l'Asie

Du 1er au 3 juin 2005, le CEIM tiendra le colloque *Intégrations régionales et stratégies de développement : les relations Nord-Sud dans les Amériques, l'Euromed et l'Asie*, un colloque organisé dans le cadre des activités du Réseau sur l'intégration Nord-Sud (RINOS). Cet événement sera une occasion unique de rencontrer des spécialistes des trois régions étudiées qui seront réunis afin de partager les résultats de leurs recherches dans une perspective comparatiste.

Que l'on pense à la ZLÉA, au Partenariat euro-méditerranéen, à l'ASEAN ou à l'APEC, les enjeux sont nombreux pour les pays qui y participent. En effet, l'une des caractéristiques essentielles de ces nouvelles formes de partenariats a trait à leur portée stratégique.

Pour les pays du Nord, par exemple, il s'agit d'assurer une plus grande ouverture commerciale, une meilleure protection de l'investissement, tout en renforçant les réformes économiques en cours et en avançant sur des dossiers politiques

d'importance, notamment l'agenda sécuritaire auquel est étroitement liée la gestion des flux migratoires.

Pour les pays du Sud, en revanche, les avantages recherchés sont de pouvoir réaliser, de façon compétitive, leur intégration dans l'économie mondiale, avec pour corollaire le développement de leur économie, la lutte contre la pauvreté, et la stabilité sociale (l'instabilité sociale étant identifiée par ces derniers comme la principale et réelle menace à leur sécurité).

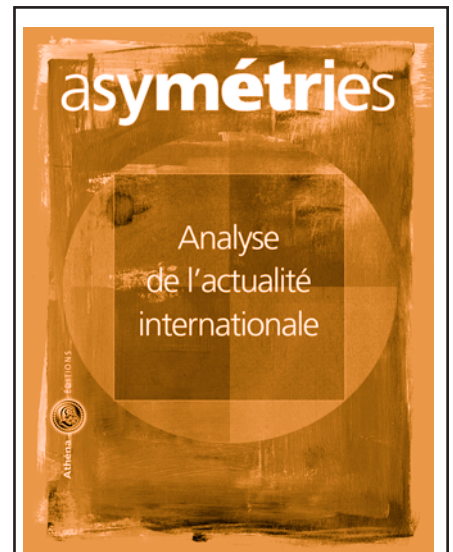
Nord-Sud par rapport aux objectifs affichés ? Les modalités de leur mise en place sont-elles suffisantes pour assurer leur réussite ou, plutôt, ces partenariats risquent-ils d'être contre-productifs ? Quelles possibilités de développement offrent-ils aux pays en développement ? Telles sont les grandes questions qui constituent la toile de fond du colloque CEIM-RINOS de juin 2005. Les conférenciers les aborderont à travers plusieurs thèmes : commerce et investissement, démocratie et gouvernance, sécurité, migrations, agriculture, etc.

## Bilan du premier séminaire *La mondialisation du droit* par Aurélie Arnaud

Du 9 au 10 décembre 2004, le CEDIM a lancé un cycle de quatre séminaires sur « La mondialisation du droit et le droit de la mondialisation », en tenant son premier séminaire : *La mondialisation du droit : la dignité et la diversité humaine y trouvent-ils leur compte ?* L'objectif de ce séminaire était de rassembler des spécialistes de différents domaines du droit international et de valider ou d'infirmer avec eux la proposition voulant que la mondialisation joue un rôle dans les évolutions du droit international. Se trouve-t-on en présence de développements classiques de ce droit, ou peut-on au contraire déceler des éléments particuliers liés à la conjoncture mondialisée des trente dernières années ? Trois thématiques particulières ont été abordées : la place des acteurs non étatiques en droit international; le pluralisme,

les cultures et le droit international; l'eau et l'environnement : la communauté des États doit-elle avoir le dernier mot ?

Ce séminaire a permis de mettre en valeur la place grandissante des acteurs non étatiques dans le développement, mais aussi dans la mise en œuvre, du droit international. Plusieurs questions ont été soulevées : Faut-il classer les acteurs selon un tryptique public-privé-civil ? Constituent-ils une réelle pression au changement d'un droit international centré autour des États ? Qui donne leur légitimité aux règles internationales ? Qui représente l'intérêt public au niveau international ? Comment s'assure-t-on que la dignité des personnes prime ? Ces questions ne manqueront pas d'être approfondies lors des prochains séminaires du cycle *Mondialisation du droit et droit de la mondialisation*.



Lancement de la nouvelle revue *Asymétries : analyses de l'actualité internationale*

Le 6 avril prochain, au foyer de la salle Marie-Gérin-Lajoie, le CEIM lancera le premier numéro de sa nouvelle revue, *Asymétries : Analyses de l'actualité internationale*, un périodique qui propose un bilan de l'année dans le domaine des affaires internationales.

*Asymétries*. Le titre de la revue évoque les inégalités, les rapports de pouvoir. Ils marquent la scène internationale depuis longtemps ; le processus de mondialisation les renforce et en crée de nouveaux. L'asymétrie la plus redoutable est certainement celle qui existe entre la profondeur des changements qui découlent de la mondialisation et notre propre capacité d'analyse et de compréhension de ces phénomènes nouveaux. C'est à cet égard qu'*Asymétries* innove, par la richesse et la diversité des travaux et des analyses effectués, permettant ainsi de percevoir les chemins parcourus et d'indiquer les voies possibles.

La revue *Asymétries* comprend plus d'une trentaine de dossiers portant sur des sujets aussi divers que le devoir de mémoire et la guerre en Tchétchénie, l'Europe sociale et la Chine, en passant par les États-Unis, Israël et la Palestine, l'Amérique et les femmes, la diversité culturelle et l'exploitation minière en Côte d'Ivoire. L'ensemble offrira un aperçu global des questions qui ont marqué la scène internationale en 2004, tel qu'analysé et interprété par les chercheurs et chercheuses rattachés-es de près ou de loin au CEIM et aux autres unités constituantes de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM).

*Asymétries* est une initiative de l'IEIM pilotée par le CEIM, en collaboration avec la maison d'éditions Athéna.



## Regard sur le GRIC

### La recherche au GRIC : Intégration « en profondeur » et régionalisme stratégique dans les Amériques

Résumé<sup>1</sup> des recherches du GRIC par Éric Jasmin, coordonnateur

L'Accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis (ALÉNA) s'inscrit dans une dynamique intégrative nouvelle qui relève des considérations géo-économiques et stratégiques tributaires de l'asymétrie qui prévaut entre les trois partenaires et, plus spécifiquement, du rôle hégémonique des États-Unis aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace américain en question. Nous assistons ainsi à la consolidation d'une triple logique de système, c'est-à-dire à l'extension du périmètre de l'influence économique des États-Unis auprès de ses deux partenaires dans un premier temps, auprès des deux Amériques (depuis le Sommet de Miami de décembre 1994) dans un deuxième temps et, dans un troisième temps, à l'intensification de la rivalité entre blocs économiques dans l'économie mondiale. La phase actuelle du projet de recherche du GRIC est donc centrée sur la mise à jour des dimensions économiques, stratégiques et sociales de la continentalisation de l'économie nord-américaine et de son articulation à l'intérieur d'une nouvelle architecture de l'économie mondiale.

#### L'ALÉNA comme modèle d'intégration « en profondeur »

Le régionalisme économique tel que négocié dans les Amériques, soit au sein de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), soit dans les accords bilatéraux, est une extension du projet intégrateur de l'ALÉNA, lui-même une extension de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada (ALÉ). Ce modèle s'éloigne d'une intégration dite « en surface », c'est-à-dire un modèle ne servant qu'à l'ouverture des frontières au commerce sur une base réciproque, pour rejoindre un modèle d'intégration « en profondeur », caractérisé par l'établissement de cadres normatifs transnationaux, l'octroi de prérogatives originales aux investisseurs, la mise sur pied de mécanismes de règlement des

différents et l'extension des principes de concurrence sur les espaces économiques désormais décloisonnés.

On ne peut négliger le fait qu'en ouvrant largement les marchés à la concurrence, en assurant plus de protection aux investissements privés et en éliminant les obligations de résultats que les pouvoirs publics imposaient aux investisseurs étrangers, l'ALÉ et l'ALÉNA ont considérablement élargi le champ d'action des entreprises transnationales. De plus, les effets systémiques et de débordement sont nombreux : dans des domaines comme les marchés publics, les subventions ou le développement régional, par exemple, la marge de manœuvre des différents niveaux de gouvernement est considérablement réduite par suite des engagements souscrits. Ainsi, l'objectif recherché dans l'ALÉNA n'était peut-être pas tant d'ouvrir davantage les marchés que de verrouiller cette ouverture et de lui donner un cadre normatif approprié et adapté aux modalités nouvelles d'une intégration corporative « en profondeur », c'est-à-dire davantage orientée vers l'organisation en réseaux des entreprises, que sur le développement à proprement parler des échanges commerciaux entre les pays concernés.

Ce régionalisme permet aussi d'élargir et de renouveler les règles en matière de sécurité économique. Il y a deux manières d'envisager cette notion de sécurité économique. La première consiste à subordonner les questions économiques aux questions de sécurité nationale, auquel cas le régionalisme, en créant un environnement favorable à la coopération, peut être perçu comme un moyen de résoudre ou de gérer en commun certains problèmes de défense, de criminalité, de drogue, d'immigration, entre autres. La seconde consiste à voir dans la coopération économique régionale le moyen de mieux rencontrer les contraintes

qui naissent de la globalisation et d'une interdépendance économique accrue, que ce soit à l'intérieur d'une région donnée ou au niveau plus large de l'économie mondiale. La notion de sécurité est dans ce cas étroitement associée à celle de vulnérabilité économique. Ces deux préoccupations sécuritaires sont présentes dans le projet des Amériques. Ainsi, des thèmes autres que le commerce, comme le trafic des drogues, l'immigration clandestine, le blanchiment de l'argent, le terrorisme et la démocratie, sont directement négociés dans ces accords préalablement commerciaux.

#### Un nouveau modèle compétitif et stratégique de régionalisme dans les Amériques

Le régionalisme répond à des préoccupations stratégiques, tant pour les États que pour les entreprises, liées à la recherche d'une intégration compétitive dans l'économie mondiale. La généralisation du principe concurrentiel a aussi eu pour effet d'instaurer de nouveaux partenariats entre les acteurs privés et les gouvernements. Si le régionalisme constitue le laboratoire institutionnel d'un nouvel ordre international en émergence, les institutions doivent refléter les valeurs et les intérêts des acteurs publics ou privés concernés. De plus, leur création devient elle-même un enjeu politique, chaque catégorie d'acteurs cherchant à faire valoir ses valeurs et ses intérêts propres. En conséquence, le régionalisme est de plus en plus multidimensionnel, au sens où il vise non seulement à lier de plus en plus étroitement l'intégration « en profondeur », concurrence et gouvernance, mais également parce qu'il vise à sanctionner un ordre normatif et politique libéral. Ainsi conçu, le régionalisme a pour effet de renforcer les tendances déjà très fortes à une régionalisation *de facto* des échanges et de la coopération, et de renforcer la convergence des politiques publiques et des politiques sociales des signataires.



#### Les recherches du GRIC

Trois idées maîtresses guident les recherches du GRIC : premièrement, le multilatéralisme tel que conçu dans l'après-guerre n'est pas adapté aux enjeux actuels de la globalisation, ce qui explique le fait que les États se tournent vers le régionalisme ; deuxièmement, l'ALÉNA représente un laboratoire institutionnel caractérisé par une dynamique d'intégration « en profondeur » et sert de base pour les négociations sur tout le continent américain ; troisièmement, les États comme les entreprises recherchent une intégration compétitive dans l'économie mondiale, poussant le régionalisme à répondre à leurs préoccupations stratégiques en devenant de plus en plus multidimensionnel, et touchant ainsi les questions de gouvernance, de concurrence et sanctionnant un ordre normatif et politique libéral.

En somme, le régionalisme est maintenant solidement implanté et, comme il présente beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients, cette implantation durera longtemps. Il reste à voir comment cette stratégie d'intégration « en profondeur » mise en oeuvre au niveau politique pourra

composer avec les revendications sociales en faveur d'une meilleure répartition des richesses. En d'autres termes, comment les États arbitreront-ils les nécessités liées au renforcement de l'intégration sociale et politique, et les contraintes économiques qui favoriseraient plutôt la prise en charge, par les filières de production elles-mêmes, des normes techniques, scientifiques, voire sociales, susceptibles d'assurer leur croissance et leur développement dans une économie mondialisée ? L'analyse que nous avons réalisée montre que les projets actuels d'intégration dans les Amériques accordent moins de place aux conséquences sociales de la globalisation des marchés et des filières de production, et qu'ils privilégient au contraire l'approche économique libérale, avec comme vecteur principal d'intégration les entreprises. Cependant, à trop vouloir concéder aux forces du marché, les

## « les États comme les entreprises recherchent une intégration compétitive dans l'économie mondiale, poussant le régionalisme à répondre à leurs préoccupations stratégiques en devenant de plus en plus multidimensionnel »

acteurs politiques et économiques viendront tôt ou tard buter sur les résistances issues des sociétés elles-mêmes.

1 Ce texte est basé sur plusieurs publications du GRIC, disponibles sur le site Internet [www.gric.uqam.ca](http://www.gric.uqam.ca) : DEBLOCK, BRUNELLE, *Un régionalisme en trois dimensions: le projet des Amériques*, Cahier de recherche 99-6, 1999; DEBLOCK, *Les États-Unis et les enjeux de l'intégration économique dans les Amériques*, Cahier de recherche 98-7, 1998; DEBLOCK, *Les accords commerciaux régionaux, le nouveau régionalisme et l'OMC*, Cahier de recherche 02-06, 2002; DEBLOCK, *Régionalisme, multilatéralisme et nouvel ordre international : la ZLEA comme modèle institutionnel*, Cahier de recherche 03-03, 2003; DEBLOCK, BRUNELLE, *Vers quel régionalisme économique dans les Amériques?*, Notes et Études 00-5, 2000.

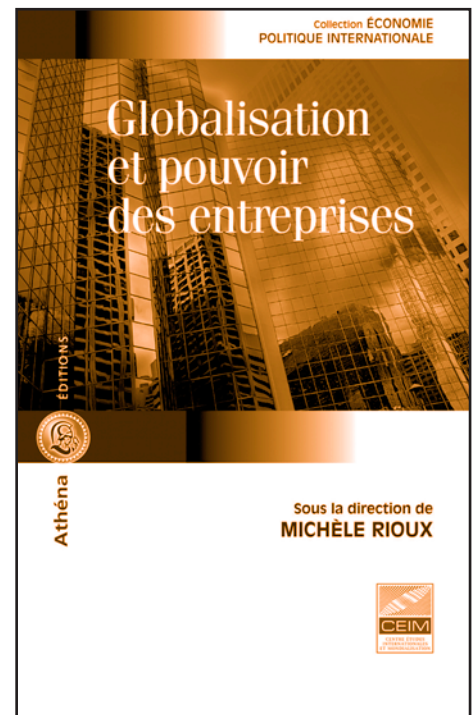
#### Publications d'Éric Jasmin :

*Régionale, hémisphérique ou globale? La politique commerciale brésilienne sous le gouvernement Luiz Inacio Lula da Silva*, Chronique des Amériques, octobre 2003.

*Nouvelle économie et firmes multinationales. Les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme eclectique*, Cahiers de recherche CEIM, avril 2003.

Participation avec le projet ETIC au débat public sur les restrictions à l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunication. Mémoire déposé devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie : *De la capitulation tranquille à l'intégration en profondeur*, février 2003.

Sous la direction de Alex Macleod, Evelyne Dufault et Guillaume Dufour, *Relations Internationales : théories et concepts*, co-édition CEPES et Athéna Édition, septembre 2002.





## Regard sur le GRIC

### Le cinquième Forum social mondial de Porto Alegre : une pause pour le mouvement citoyen mondial

par Dorval Brunelle, Directeur par intérim du CEIM et Directeur de l'Observatoire des Amériques

Le présent article est une version écourtée d'une chronique diffusée sur le site de l'Observatoire.

En ligne : [www.ameriques.uqam.ca](http://www.ameriques.uqam.ca)

Les forums sociaux, et surtout les forums sociaux mondiaux, représentent sans doute l'un des événements de grande envergure les plus innovateurs à avoir émergé au cours des dernières décennies. Parvenir à rassembler, durant six jours, en un même lieu, plus de 155 000 personnes autour d'un thème aussi ingrat que celui de la globalisation des marchés est une gageure qui ne serait venue à l'esprit de quiconque il y a cinq ans à peine. Il ne faut donc pas se surprendre si, à côté des inévitables difficultés entourant la planification et l'organisation logistique d'un événement de cette ampleur, on assiste depuis peu à des tentatives de plus en plus délibérées de la part de groupes, de partis, d'organisations, voire de chefs d'État, en vue de mettre la main sur un tel *capital* symbolique dans le but de faire avancer leur propre cause. D'ailleurs, ces tentatives n'émanent pas seulement des mouvances alter et anti mondialiste, ou de *leaders* politiques, elles viennent aussi du rival du FSM, le Forum économique mondial, qui en était cette année à sa trente-cinquième édition. Ce sont peut-être tous ces défis et toutes ces sollicitations qui peuvent expliquer que le FSM V ait pu apparaître, en définitive, comme un retour sur soi du mouvement citoyen mondial qui cherche encore et toujours un sens à son existence et une direction à son action.

Si on ne peut pas juger d'un événement de cette ampleur comme on le ferait d'un congrès de sociologues, d'un jamboree scout, d'une manifestation sportive ou d'un rallye politique, il n'en reste pas moins que le FSM V a été tout cela à la fois. En effet, la parenté avec le congrès repose sur une donnée statistique qui a vite fait le tour du

territoire, une donnée selon laquelle 73% des participants auraient été d'une manière ou d'une autre rattachés aux universités. En ce sens, le FSM apparaît bel et bien comme un phénomène ou comme un processus intellectuel au sens le plus large du terme avant d'être un événement militant au sens strict. Ce constat est intéressant en ce qu'il nous oblige à nous poser deux questions : la première, celle de savoir quelle est la nature du rapport entre les univers intellectuel et militant; et la seconde, celle de savoir si les intellectuels ont pris, prennent ou sont en voie de prendre le pas sur les militants. Ces deux questions sont d'autant plus pertinentes que, si tout militant est, par vocation, par nécessité ou par défaut un intellectuel, l'inverse n'est pas vrai.

Cependant, l'autre originalité notable du FSM, c'est la tenue de forums parallèles. Il y en a eu huit cette fois-ci, couvrant des thèmes comme l'Amazone, la santé, le

syndicalisme, l'information et les communications, les migrations, les autorités locales, les parlementaires et les juges. Ces initiatives et rapprochements contribuent fortement à asseoir et à étendre la crédibilité du FSM, encore que la question se pose de savoir en quoi et comment la multiplication d'événements parallèles et d'angles d'approche qui se croisent et qui se superposent peut enrichir les uns les autres, faciliter les convergences et déboucher sur des pistes d'action communes.

De plus, il convient de souligner que le rapport au politique est étonnamment ambivalent au sein du FSM. En principe, ni les hommes ni les femmes politiques ne peuvent y agir en tant que représentants de leur parti ou de leur gouvernement, mais uniquement à titre individuel; c'est ce qui explique que les stands loués et animés par des partis et des organisations politiques avaient été placés à l'extérieur du *Territoire*



FSM : Espace de débats / photo de Ricardo Stricher

social mondial. Cette fois-ci, le FSM a reçu trois personnages politiques: le président Lula du Brésil, le président Chavez du Venezuela, ainsi que Antônio Guterres, le président de l'Internationale socialiste.

Pendant ce temps à Davos, du 26 au 30 janvier, le FEM recevait 25 chefs d'État et de gouvernement, 72 ministres et 2250 représentants des milieux d'affaires et du monde politique. Cette année, le thème retenu était « Assumer la responsabilité de choix difficiles ». Douze « choix difficiles » ont ainsi été proposés par le fondateur et organisateur de l'évènement, Klaus Schwab, à savoir : (i) la pauvreté; (ii) la Chine; (iii) les changements climatiques; (iv) la globalisation équitable; (v) l'Europe; (vi) l'économie globale; (vii) la gouvernance globale; (viii) l'Islam; (ix) le Moyen Orient; (x) le leadership des États-Unis; (xi) les armes de destruction massive; et (xii) le commerce mondial. Les discussions menées lors du FEM devaient permettre de dégager six priorités d'action parmi les douze pour l'année 2005.

Faut-il voir dans ces choix un infléchissement majeur de la part des grands décideurs économiques et politiques qui auraient renoncé à la poursuite d'un capitalisme sans visage au profit d'un « capitalisme compassionnel », comme on l'a suggéré ? On peut en douter, surtout quand on rappelle que les trois questions les plus cruciales aux yeux des gens d'affaires n'avaient pas grand chose à voir avec celles qui avaient été soumises par le

fondateur. La première portait sur le déficit commercial des États-Unis, sur la valeur du dollar et sur l'enjeu de son éventuelle dévaluation par rapport aux deux monnaies de référence, l'euro et le RMB chinois ; la seconde touchait à la politique d e f e n d u e , aussi bien par le président Lula que par le président Chavez, au grand dam de Bill Gates, le patron de Microsoft, de recourir à des logiciels libres, et la troisième, enfin, concernait la course à la chefferie au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en remplacement du secrétaire-général Supachai Panitchpakdi et ses retombées sur une éventuelle reprise des négociations au niveau multilatéral.

En terminant, il convient de souligner que, si le FSM a bel et bien gagné une légitimité propre, il semble aujourd'hui placé à la croisée des chemins. La situation est d'autant plus délicate que le FSM et sa mouvance font désormais l'objet de critiques de plus en plus fortes issues de rassemblements et de mouvements rivaux qui dénoncent à la fois son apolitisme militant et son pluralisme de façade. Si le

FSM peut se payer le luxe d'une courte pause, il ne faudrait pas qu'il cède à la tentation de l'étirer trop longtemps ni à celle de remettre à plus tard des questionnements déterminants sur son propre avenir et sur le rôle qu'il entend jouer dans la défense et la promotion d'un mouvement citoyen mondial capable de mettre en oeuvre le mot d'ordre

**« si le FSM a bel et bien gagné une légitimité propre, il semble aujourd'hui placé à la croisée des chemins. La situation est d'autant plus délicate que le FSM et sa mouvance font désormais l'objet de critiques de plus en plus fortes »**

du FSM et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur d'autres mondes possibles. À l'heure actuelle, cette mise en oeuvre est assurée par l'Assemblée des mouvements sociaux qui adopte une *Déclaration finale* à laquelle on adjoint des lignes et des pistes d'action pour l'année en cours, mais les rôle et place de cette assemblée sont, tout compte fait, passablement informels. En attendant, la double décision du CI de régionaliser le FSM en 2006 et de fixer à 2007 la tenue du prochain FSM en Afrique apparaît comme un choix prudent qui pourrait permettre de reprendre les discussions à plusieurs niveaux et dans plusieurs lieux en parallèle l'an prochain, avant de les porter au niveau mondial l'année subséquente.

**Dorval Brunelle (dir.), *Main basse sur l'État : les partenariats public-privé au Québec et en Amérique du Nord*, Fidès, Montréal, collection Points chauds, 2005 (à paraître).**

L'ouvrage effectue un survol des partenariats public-privé en Amérique du Nord, en étudiant successivement les quatre aires géographiques que représentent les États-Unis, le Canada, le Québec et le Mexique. L'idée de concentrer l'attention sur l'Amérique du Nord s'est imposée à cause de l'emprise de l'intégration continentale sur les trois pays impliqués, ainsi que sur leurs États et provinces. De plus en plus, cette intégration repose sur une extension de part et d'autres des frontières des États-Unis, et d'un cadre normatif

préparé, appliqué et sanctionné là-bas. En ce sens, les formes et modalités d'application de partenariats public-privé en Amérique du Nord participent d'un même esprit qui est d'abord et avant tout d'inspiration *étatsunienne*.

La piste la plus intéressante pour comprendre et étudier les partenariats public-privé est celle qui les envisage comme une stratégie visant à délester l'État de ses responsabilités en tant que garant des risques sociaux et en tant que gestionnaire des biens publics. Ce faisant, l'État se transforme en État de droits, *au pluriel*, c'est-à-dire qu'il se transforme en grand distributeur de prébendes à des investisseurs, des concessionnaires et autres gens d'affaires. On passe alors d'un État dont la

mission centrale était jusque là liée à l'intégration de l'économie nationale et à la promotion de la solidarité nationale, à un État dont la mission centrale serait désormais liée à la création de la richesse, une mission qui le pousse à se transformer en incubateur et en multiplicateur d'occasions d'affaires pour le secteur privé.

Dédié à Katia Boustany, l'ouvrage comprend les contributions de Dorval Brunelle, Sylvain Bédard, Pierre-Antoine Harvey, Simon Carreau, Yanick Noiseux et Katia Boustany.



## Regard sur le GRIC

### Mythes et limites de la gouvernance globale des télécommunications

par Michèle Rioux, directrice de recherche du CEIM et Virginie Harvey

Le secteur des télécommunications est un excellent exemple des changements qui ont favorisé l'émergence d'une nouvelle gouvernance du système capitaliste, une gouvernance fondée sur la capacité autorégulatrice des marchés et contrôlée par le secteur privé. Au centre des enjeux stratégiques des firmes et des États tout autant qu'il est au centre des débats sur le développement de la société de l'information, ce secteur est un cas particulièrement intéressant en économie politique internationale puisqu'il permet d'illustrer les mythes, les limites ainsi que les nouveaux enjeux de régulation d'un capitalisme global à la lumière des évolutions des télécommunications nord-américaines.

#### L'émergence d'un nouveau régime des télécommunications

Au cours des années 1970, les États-Unis ont adopté une approche libérale pour accélérer le développement des technologies de l'information et des communications (TIC). Ces changements ont eu d'importantes répercussions au niveau international. Ouvrir les marchés étrangers et exporter le changement dans les politiques de télécommunications étaient les visées américaines afin d'exploiter leur avance dans les télécommunications et, plus généralement, dans les TIC.

Confrontée à un régime international solidement établi, la stratégie américaine ne rencontrera pas de franc succès au cours des années 1980. L'émergence d'un nouveau régime international des télécommunications s'est donc opérée par un long processus d'érosion de l'ancien régime. Pour atteindre leurs objectifs, les États-Unis se sont dotés d'un puissant instrument, le *Telecommunications Trade Act* (1988). Ils ont ensuite fait des avancées notables avec la signature de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada (ALE). L'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, fut un accord charnière dans la stratégie américaine.

Lorsque l'ALENA entre en vigueur en 1994, les mesures en faveur de la libéralisation du secteur prennent une dimension nord-américaine. Certes, le Canada, comme le Mexique, s'attache à limiter la portée de l'accord et exclut, pour cette raison, les services de base. Néanmoins, le paysage industriel est profondément bouleversé et les conséquences sur le cadre réglementaire

### «L'Amérique du Nord peut être considéré comme le laboratoire d'une libéralisation des télécommunications et d'une intégration fondée sur le marché »

et l'orientation des politiques des télécommunications sont tout aussi significatives que celles qui ont affecté les structures des marchés. Au Mexique, l'impact de l'ALENA fut sans conteste plus important qu'au Canada. L'accord a signifié l'abandon de la tradition protectionniste dans les télécommunications mexicaines à la faveur d'une ouverture accrue à la concurrence, l'adoption d'une nouvelle politique des télécommunications, et d'importants changements institutionnels et réglementaires alors que de nouvelles autorités furent créées pour surveiller la concurrence.

Abstraction faite des restrictions à l'investissement étranger qui s'appliquent au secteur des télécommunications au Canada et au Mexique, les trois signataires de l'ALENA s'engagent à mettre en place des régimes très similaires. Seul le marché local restera encore, dans les trois pays, sous le contrôle de monopoles ; c'est là que l'Accord sur les télécommunications de base (ATB) prend toute son importance. L'ATB engage les pays signataires à

libéraliser le marché local et met en place un régime international des télécommunications qui oblige les pays à modifier l'environnement institutionnel des télécommunications.

#### Les mythes de la nouvelle gouvernance des télécommunications

L'Amérique du Nord peut être considéré comme le laboratoire d'une libéralisation des télécommunications et d'une intégration fondée sur le marché dont nous pouvons à présent percevoir les limites. Quatre principaux mythes marquent la nouvelle économie politique des télécommunications globales.

1. Le retrait de l'État : Les États abandonnent en effet d'anciennes formes de réglementation, mais ne délaissent pas pour autant toute forme d'interventionnisme. Conscients des effets des politiques nationales sur les stratégies des firmes, ils adoptent de nouvelles politiques stratégiques visant à augmenter la compétitivité des firmes et des territoires. L'introduction de la concurrence - par la voie de la privatisation, de la déréglementation et de la libéralisation - joue un rôle important dans ces nouvelles stratégies. Paradoxe supplémentaire : si les États coopèrent entre eux, ils sont également engagés dans une rivalité oligopolistique qui vise à créer des politiques, des environnements économiques et des cadres réglementaires « compétitifs ». Bref, le retrait des États voile une réalité plus structurante, celle de la lutte pour des parts de marché. La nouvelle gouvernance des télécommunications soulève de nouvelles disputes et alimente de nouvelles rivalités entre les pays qui portent principalement sur les conditions « effectives » de la concurrence, particulièrement surveillées par les États-Unis qui possèdent un arsenal très efficace dont ils n'hésitent pas à faire usage.



2. De la déréglementation à la re-réglementation : Depuis la libéralisation du secteur des télécommunications, la réglementation gagne en importance. De nombreux auteurs préfèrent ainsi le terme « re-réglementation » à celui de déréglementation. Les mandats des autorités de réglementation sectorielle comprennent de nouvelles dimensions en lien avec la transition vers des marchés concurrentiels ainsi que de nouvelles responsabilités découlant des accords commerciaux. La réglementation est, elle-même, traversée par les intérêts stratégiques des États et, plus souvent encore, par ceux de certains acteurs privés que l'on ne manque pas de consulter afin de répondre à leurs demandes institutionnelles.

3. La concurrence nécessite une surveillance des marchés : Loin de conduire à la concurrence, les changements dans le secteur ont signifié la centralisation accrue dans les mains de quelques entreprises qui détiennent un grand pouvoir de marché. Si les États ont introduit la concurrence, ils ont également « laissé faire » - voire encouragé - le processus de concentration des télécommunications. Les fusions et acquisitions nationales et transnationales ont atteint des niveaux extraordinaires, particulièrement dans la deuxième moitié des années 1990. Ceci soulève la question du contrôle par les autorités des pratiques anticoncurrentielles et de la concentration du secteur. Actuellement, rien n'indique que l'intégration nord-américaine débouchera un jour sur l'établissement de règles et de contraintes s'appliquant aux entreprises. La surveillance des marchés passe par les autorités nationales et la coopération volontaire entre les pays. Selon la vision défendue par les États-Unis, l'antitrust en Amérique du Nord, et de là, à l'échelle internationale, doit se développer selon une approche qui engage les États à appliquer leurs lois nationales et à adopter une « culture de concurrence ». L'idée est de faire en sorte que les politiques nationales sur la concurrence soient appliquées de manière transparente et non discriminatoire. Il n'est pas question de créer des politiques et des institutions communes ou de permettre que

les questions de concurrence puissent faire l'objet d'un recours à un mécanisme de règlement des différends. L'émergence d'une culture de la concurrence ne remet pas en cause les rivalités entre les États et s'articule parfaitement avec les demandes des firmes multinationales.

4. L'efficacité des marchés : Le pari fait par les États en introduisant la concurrence et en octroyant toujours plus de pouvoir aux grandes entreprises de télécommunications revient à fonder la construction de la société de l'information sur l'hypothèse d'autorégulation des marchés et sur celle de l'efficacité des acteurs privés. Suite à la crise qui a traversé le secteur des TIC, au cours des années 1990, ces hypothèses semblent ébranlées. La concurrence a produit exactement le contraire de ce qu'elle était censée générer. Les anciens monopoles jouissent toujours de bonnes positions tandis que les nouveaux opérateurs se battent pour survivre. De surcroît, les questions de gouvernance et d'éthique sont soulevées et sur cet enjeu, les États-Unis semblent résolus à faire valoir la prédominance de leurs règles et lois en matière de gouvernance d'entreprise.

#### L'avenir des télécommunications globales

La stratégie des États-Unis, d'abord confrontée à de nombreuses résistances, notamment

**« La concurrence a produit exactement le contraire de ce qu'elle était censée générer. Les anciens monopoles jouissent toujours de bonnes positions tandis que les nouveaux opérateurs se battent pour survivre. »**

de la part des pouvoirs publics mexicains et canadiens, s'est finalement révélée particulièrement efficace. Toutefois, si l'Amérique du Nord a servi de terrain d'expérimentation, les évolutions qu'on y observe laissent perplexes. Les promesses liées à l'introduction de la concurrence et à une régulation par le marché ne se sont pas concrétisées. Les marchés nationaux sont toujours sous la domination de quelques puissantes entreprises et les innovations se sont révélées moins nombreuses que dans la première moitié des années 1990. L'efficacité supposée de la concurrence pour aiguillonner l'intégration régionale semble aujourd'hui si fragile que l'on peut s'interroger sur l'orientation future des politiques des télécommunications et sur les conditions requises pour approfondir

l'intégration régionale. De nouveaux enjeux, comme les imperfections des marchés et les disputes commerciales, pour beaucoup liés à une forte concentration économique, ne manquent pas de mettre sous tension la nouvelle gouvernance des télécommunications nord-américaines. Parmi les enjeux majeurs de la coopération, la réglementation, l'antitrust, la standardisation, le service universel, le développement des réseaux à large bande ou encore la fracture numérique, sont autant de nouvelles questions qui démontrent que l'intégration nord-américaine n'est pas simplement économique, et qu'elle déborde sur des questions normatives et politiques. N'oublions pas également les questions sécuritaires dont l'importance ne cesse de croître aux yeux des États-Unis, et, dans un autre ordre d'idées, les préoccupations culturelles et sociales dont l'importance est malheureusement trop souvent négligée. Peut-être le moment est-il venu pour l'intégration nord-américaine d'évoluer selon d'autres paramètres. Que pouvons-nous prédire pour l'avenir ? Un retour à des structures monopolistiques n'est certainement pas la réponse. Si l'existence de marchés planifiés à l'échelle mondiale est utopique, celle de marchés mondiaux exempts de toute forme de réglementation ou de régulation l'est tout autant.

#### Autres publications de Michèle Rioux sur ce thème :

« Gouvernance globale des télécommunications : Mythes et Limites », *A Contrario* numéro 2, volume 2, 2005, 2005 (à paraître).

« Culture de concurrence : les limites de l'antitrust international », dans Charles-Albert Michalet (dir.), *Questions sur l'économie politique de la mondialisation*, Karthala, Paris, 2004.

« Fallacies of Global Unregulated Markets : The Case of Telecommunications », dans Libby Assassi, Duncan Wigan, et Kees van der Pijl (dir.), *Global Regulation : Managing Crises After the Imperial Turn*, Palgrave Macmillan, 2004

« L'ALÉNA et la nouvelle gouvernance des télécommunications », dans Dorval Brunelle et Christian Deblock (dir.), *Le libre-échange en défaut*, Fides, Montréal, 2004.

« Évolution des télécommunications canadiennes en Amérique du Nord : Paradoxes d'une intégration en profondeur », dans Albert Legault (dir.), *Le Canada dans l'orbite américaine*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2004.

« World Com : simple écart de conduite ou dérive du capitalisme américain ? », *Chronique des Amériques*, août 2002.

# Activités des unités

## Mars

**31 mars, 12h30 à 14h, local DS-520** : *De la gouvernance mondiale à la gouvernance d'entreprise : enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle*, conférence du CEIM avec Omar Aktouf, professeur de management à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et membre fondateur du Groupe Humanisme et Gestion.

## Avril

**1<sup>er</sup> avril, 8h30-17h00, local A-1340** : *Gender security and (in)security*, conférence du CEPES avec Jacqui Alexander, professeure au Women Studies and Gender Studies à l'Université de Toronto, Claire Turenne-Sjolander, professeure à l'Université d'Ottawa. Inscription obligatoire avant le lundi 29 mars.

**18 avril, 12h30-14h00, local A-1715** : *La place du Québec dans l'intégration nord-américaine*, séminaire du GRIC avec Mathieu Arès, chercheur au CEIM et chargé de cours au Département de science politique de l'UQAM, et Yanick Quéau, étudiant à la maîtrise et assistant chercheur au GRIMS.

**26 avril, D-R200, 17h** : lancement de livres de l'Institut d'études internationales de Montréal, avec à l'honneur les nouveaux ouvrages de Gilbert Gagné, Michèle Rioux, Bonnie Campbell et de plusieurs autres

## Juin

**1er au 3 juin, à l'UQAM** : *Les relations Nord-Sud dans l'Euromed, les Amériques et l'Asie, colloque du RINOS et du CEIM*. Consulter le site du CEIM à [www.ceim.uqam.ca](http://www.ceim.uqam.ca) pour l'horaire détaillé de l'événement.

## PUBLICATIONS

### CEIM

Michèle Rioux, « Fallacies of Global Unregulated Markets : The Case of Telecommunications », dans Libby Assassi, Duncan Wigan, et Kees van der Pijl (dir.), *Global Regulation : Managing Crises After the Imperial Turn*, Palgrave Macmillan, 2004.

M. Rioux (dir.), *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Collection Économie Politique

Internationale, Athéna, Montréal, 2005 (à paraître). Cet ouvrage collectif rassemble des textes d'Anik Veilleux, Frédérik Lasserre, Claude Serfati, Pascal Petit, Charles-Albert Michalet, Christian Deblock, Mathieu Ares, Marcello Solervicens, ainsi que de Bonnie Campbell, Pascale Hatcher et Ariane Lafortune.

M. Rioux, « Gouvernance globale des télécommunications : Mythes et Limites », *A Contrario*, 2005, NUMÉRO 2 VOLUME 2, 2005 (à paraître).

M. Rioux, « Culture de concurrence : les limites de l'antitrust international », dans Charles-Albert Michalet (dir.), *Questions sur l'économie politique de la mondialisation*, Karthala, Paris, 2004.

### CEDIM

Sylvie Paquerot, *Eau douce : La nécessaire refondation du droit international*, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 2005.

### CEPES

Dans la série *Bulletin Le maintien de la paix* : « Le Myanmar (Birmanie) - Entre l'inertie et le changement », par Manuel Litalien, bulletin no 73, janvier 2005.

Dans la collection *Points de mire* : « Une intégration paneuropéenne ? », par Olga Garanina, vol. 6, no 2, 2 février 2005.

Dans la collection *Points de mire* : « Rogue states : un concept incompatible avec la politique étrangère canadienne », par Jean-François Rancourt, vol. 6, no 1, 25 janvier 2005.

Dans la Série *Mémoires* : « La politique étrangère de l'Australie et le cas de l'intervention au Timor-Oriental en 1999 dans le cadre de l'INTERFET », par Olivier Leblanc, février 2005.

Dans la série *Bulletin Le maintien de la paix* : « L'insoutenable dossier de la torture », par Albert Legault, bulletin no 74, février 2005.

Dans la série *Points de mire* : « Les changements climatiques : une épine dans le pied des relations transatlantiques », par Alexis Beauchamp, vol. 6, no 3, 18 février 2005.

## Observatoire des Amériques

Myriam Laforce, « Intérêts miniers étrangers et mobilisations communautaires au Pérou : une nouvelle poudrière ? », *Chronique des Amériques 05-05*, février 2005.

Dorval Brunelle, « Le FSM V : le mouvement citoyen mondial en pause », *Chronique des Amériques 05-04*, février 2005.

Tullo Vigevani et Marcelo Passini Mariano, « A ALCA Light e o Governo Brasileiro » (traduction à venir), *Chronique des Amériques 05-03*, janvier 2005.

Jean-Luc Pilon, « Le sort de l'industrie du vêtement au Québec dans le contexte actuel de la libéralisation des marchés », *Chronique des Amériques 05-02*, janvier 2005.

Martin Coiteux, « La découverte de l'Amérique du Sud par la Chine », *Chronique des Amériques 05-01*, janvier 2005.

Marie-Pierre Paquin-Boutin, « La nouvelle stratégie commerciale des puissances du Sud : le G-3, le G-20 et le cas du Brésil », *Chronique des Amériques*, no 6, février 2005.

Jorge Lazo-Cividanes, « Heterogenea y ortodoxa : la izquierda suramericana del todo a las partes », *Chronique des Amériques*, no 7, février 2005.

### GRIC

Gilbert Gagné, « La diversité culturelle : vers un traité ? » dans Marie-Françoise Labouz et Mark Wise (dir.), *La diversité culturelle en question*, Bruylant, Bruxelles, 2005 (à paraître).

Arturo Guillen R., « Intégration et développement : le cas du Mexique », *Cahier de recherches Continentalisation 04-05*, décembre 2004.

Éric Boulanger, « L'accord de libre-échange Japon - Mexique est enfin signé : une étape historique pour la politique commerciale nipponne », *Cahier de recherches Continentalisation*, novembre 2004.

Yanick Noiseux, « Comment penser les mouvements sociaux dans les Amériques? », *Cahier de recherches Continentalisation*, octobre 2004. Ce texte de recension prépare le terrain pour d'éventuelles recherches, à partir d'enquêtes sociologiques comparatives menées au Canada, au Mexique, au Brésil et plus largement, dans l'ensemble des Amériques, afin de mieux comprendre l'émergence et la construction des mobilisations sociales au niveau continental, notamment en ce qui concerne l'émergence du mouvement altermondialiste.

## GRAMA

**Publication du GRAMA chez Kluwer Law International :** Bonnie Campbell, avec la collaboration de Pascale Hatcher, Ariane Lafortune, Bruno Sarrasin, Thomas Akabzaa et Paula Butler, « The Challenges of Development, Mining Codes in Africa and Corporate Responsibility », dans Wälde Bastida et Warden Fernandez (dir.), *International and Comparative Mineral Law and Policy*, Kluwer Law International, Amsterdam, 2005, p. 801-822.

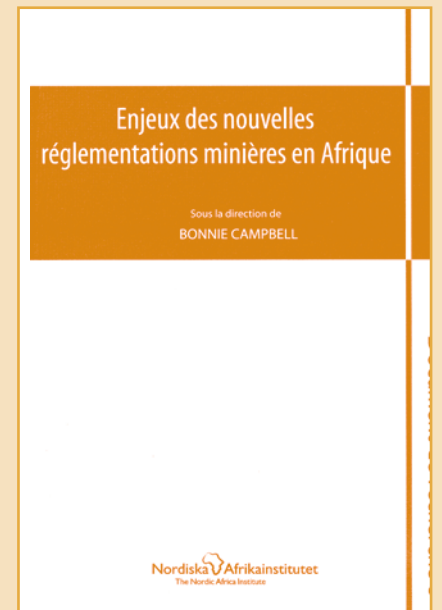
Bonnie Campbell, (dir.) *Qu'allons-nous faire des pauvres ? Réformes institutionnelles et espaces politiques ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres*, Collection Questions contemporaines, L'Harmattan, Paris, 2005.

Bonnie Campbell (dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, publié par le Nordic Africa Institute, Uppsala, Suède, juin 2004.

À partir de l'analyse de cinq études de cas, (le Ghana, la Guinée, le Mali, Madagascar et la Tanzanie), ce volume suggère que les réformes des codes miniers introduites au cours des vingt dernières années, en large mesure sur recommandation des institutions multilatérales de financement, ont impliqué une redéfinition si profonde du rôle de l'État qu'elle est sans précédent historique. L'étude comparative de trois générations de codes miniers africains mène à la conclusion que ces réformes ont pour effet d'abaisser les normes dans des domaines critiques pour le développement économique et social et pour la protection de l'environnement et ce, dans un nombre croissant de situations. La question qui se pose est de savoir si un pays qui libéralise et dérègle afin d'être compétitif et qui respecte ses obligations auprès de l'OMC peut être en mesure de faire respecter ses normes environnementales et de poursuivre ses objectifs de

développement. La réponse paraît moins que certaine.

Ce volume peut être téléchargé gratuitement sur le site du GRAMA à [www.unites.uqam.ca/grama](http://www.unites.uqam.ca/grama). Cet essai est également disponible en anglais sous le titre *Regulating Mining in Africa. For Whose Benefit ?*



### Série de séminaires du CEDIM

Le droit de l'OMC : *vers une constitution mondiale d'un droit mondialisé ?* date à déterminer

Le droit mondialisé du commerce ajoute à la complexité de la mondialisation du droit. Des auteurs ont démontré que l'Organe d'appel de l'OMC tend à emprunter au droit constitutionnel classique des principes, des valeurs et des règles judiciaires qui usurperaient la légitimité des tribunaux nationaux de droit commun et des cours constitutionnelles. Ce mouvement contribue-t-il à l'émergence d'une constitution mondiale du commerce ?

Avec les professeurs Joel Trachtman (Fletcher School ; Boston), Richard Ouellet (Université Laval) et Adelle Blackett (Université McGill) ; Caroline Dommen (*3D-Trade - Human Rights - Equitable Economy*; Genève) ; Stéphanie Cartier (consultante

à la CNUCED) et Rémi Bachand, candidat au doctorat (Université Paris I ; France).

**21 et 22 avril 2005 :** *L'évolution de la normativité en droit social et du travail dans le contexte de l'intégration économique internationale et régionale dans les Amériques.*

L'intégration économique soulève des questions quant à l'opportunité d'une plus grande harmonisation des normes relatives au travail et à la sécurité sociale. Existe-il dans les faits un mouvement de convergence des droits nationaux ? Quelles sont les conséquences du développement de systèmes de droits supranationaux en la matière ? Quels sont les rôles de l'État et des acteurs non étatiques dans la régulation du marché du travail et dans la livraison de mécanismes de protection sociale ?

Avec les professeurs Pierre Verge (Université Laval), Flavia Piovesan (Université Catholique

de Sao Paulo, Brésil), et Stéphanie Bernstein (UQAM) ; Philippe Pochet, directeur de l'Observatoire social européen (Bruxelles) ; Estrella Diaz, sociologue du travail au Chili, et plusieurs autres.

**Novembre 2005 :** *Perspectives régionales : Intégration économique et protection sans discrimination des droits sociaux et économiques dans les Amériques*

Les engagements des États au chapitre de la protection des droits de la personne sont-ils adaptés aux objectifs de développement économique promus par l'intégration économique des Amériques ? Ces adaptations, si elles existent, comportent-elles des effets préjudiciels du point de vue des droits de la personne et des peuples ? Cette dynamique porte-t-elle atteinte aux engagements classiques issus du droit international des droits de la personne ?

## Regard sur Gilbert Gagné, professeur et directeur du GRIC

Après des études en communication et en science politique à l'Université d'Ottawa, où il a exploré, dans le cadre de sa maîtrise, les domaines de l'économie politique internationale et de l'intégration régionale, Gilbert Gagné entreprend un doctorat au Département des relations internationales de la prestigieuse Université d'Oxford. Il le complète en 1995 et revient au Québec, où débute sa carrière universitaire.

Le professeur Gagné a publié une trentaine d'articles et de chapitres de livres - ses contributions se retrouvent dans *Études internationales*, *The Journal of World Investment*, *International Journal*, *The World Economy* et dans plusieurs autres revues scientifiques. Il a enseigné à l'Université d'Ottawa et à l'Université Concordia de 1996 à 2001. En 2001, il est engagé à titre de professeur adjoint au Département des études politiques de l'Université Bishop's où, en 2004, il est promu au rang de professeur agrégé. Si cette université à taille humaine est reconnue pour l'excellence de son programme de science politique, les possibilités de recherche sont plus

limitées, un manque que le professeur Gagné comble en s'associant dès 2002 au Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC). Il en devient le directeur en 2003.

Le GRIC lui permet de travailler sur ses sujets de prédilection, en bénéficiant de l'apport des recherches de ses collègues. Gilbert Gagné ne cache d'ailleurs pas son admiration pour les fondateurs du GRIC, Christian Deblock et Dorval Brunelle, qui ont, comme lui, entrevu très tôt l'important domaine d'investigation que deviendrait l'intégration nord-américaine. Ainsi, pendant qu'il se penchait, dans le cadre de son doctorat, sur les subventions au développement régional dans le contexte de la mondialisation économique, les professeurs Deblock et Brunelle publiaient leur ouvrage *Le libre-échange par défaut* (1989).

Le professeur Gagné mène de front plusieurs projets de recherches, qui participent à un même thème central, soit celui de l'autonomie de l'État face à la mondialisation économique et les effets de cette dernière sur les choix de société. Ainsi,



depuis 1998, il a entrepris d'étudier le conflit canado-américain sur le bois d'œuvre, en lien avec l'ALÉNA et son mécanisme de règlement des différends, mais également en lien avec l'Organisation mondiale du commerce et la définition du concept de subvention. Ce projet est mené dans le cadre d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

En 1998, fort de son expertise en matière de subventions et de dispositions commerciales, le professeur Gagné aborde les thèmes de l'exception culturelle et de la diversité culturelle. Il participe à plusieurs colloques sur ce sujet, en plus de publier ses réflexions dans différentes revues. Il complète actuellement les derniers détails qui mèneront à la publication de sa première direction d'ouvrage, au printemps 2005. Le livre sera intitulé *La diversité culturelle : vers une convention internationale effective?* (voir encadré).

L'interdépendance économique prononcée entre le Canada et les États-Unis, telle que renforcée par l'ALÉNA, s'est révélée un laboratoire au sein duquel les États-Unis ont mis de l'avant leurs vues et intérêts quant à ce qui devrait être les assises de la mondialisation de l'économie. C'est ce en quoi le GRIC s'est taillé une solide réputation, en indiquant les tendances qui, se dessinant d'abord dans le cadre nord-américain, allaient par la suite se « multilatéraliser ». Sous la direction de Gilbert Gagné, le GRIC se propose de faire fond sur ces acquis, en mettant l'accent sur des problématiques, comme les politiques culturelles, les télécommunications, la propriété et la gestion des ressources naturelles comme le bois d'œuvre ou l'eau, ou encore la libéralisation de l'éducation et de la santé. De telles questions deviendront de plus en plus importantes au cours des années, car elles sont au centre d'enjeux qui révèlent avec force les lignes de tensions entre les préférences collectives et l'approfondissement de la mondialisation économique.

Gilbert Gagné (dir.), « La diversité culturelle : vers une convention internationale effective ? », éditions Fidès, Montréal, collection Points chauds, 2005 (à paraître).



La diversité culturelle est le cri de ralliement des gouvernements et des citoyens qui résistent aux effets homogénéisants de la mondialisation. Les présents pour parler au sein de l'UNESCO ont pour objet d'en arriver à une convention internationale contraignante afin de sauvegarder la diversité des expressions culturelles. Ces efforts s'articulent autour de trois principaux axes thématiques: 1) Culture et commerce; 2) La culture comme droit fondamental; et 3) Diversité culturelle et Société de l'information, qui sont abordés dans ce recueil collectif.

Si le projet de convention vise à enchâsser une norme proprement culturelle, la question de son caractère effectif se pose face à la prédominance du droit commercial et de l'OMC. Le combat de la diversité culturelle s'efforce de favoriser une mondialisation davantage humaine que marchande. Ce livre d'actualité fait le point sur l'enjeu fondamental que constitue le projet de Convention internationale sur la diversité culturelle dans le cadre de la gouvernance mondiale.